



## Compte Rendu de séance Conseil Municipal du 21 janvier 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 21 janvier 2019 à vingt-et-une heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

### **Finances**

- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Débat d'orientations budgétaires 2019

### **Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2018**

### **Questions diverses**

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Santeny, légalement convoqué le 14 janvier, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Présents : Sophie DEL SOCORRO, Marie-Claire GUALLARANO, Martine THIRROUEZ, Lionel GARNIER, Jean-Luc POUGET, Christophe VINCENT, Maires Adjoints

Mmes MM. Eric BAUDE, Vincent BEDU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Bernard CHEVILLON, Laurent CRAVIC, Brigitte D'HUY-ROUX, Jacqueline HADJHAMOU, Joël HANSCONRAD, Jean-Claude LE GALL, Shaun MALONEY, Karen NABETH, Magalie RICHARD, Laurent REBEQUET, Conseillers ;

Absents représentés : Anne DERIVET représentée par Marie-Claire GUALLARANO, Philippe NAHON représenté par Jean-Luc POUGET, Philippe DINAY représenté par Bernard CHEVILLON, Claire LACOMBE représentée par Sophie DEL SOCORRO, Seynabou SOW représentée Vincent BEDU.

Absents : Valérie MAYER-BLIMONT, Véronique FLAMAND  
Formant la majorité des membres en exercice.

Vincent BEDU a été élu secrétaire de séance. Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

## **FINANCES**

### **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

En application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, tel que modifié par l'Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3, les dépenses d'investissement réalisées avant le vote du budget doivent être autorisées par le Conseil municipal, dans le cadre d'une enveloppe globale, celle-ci ne pouvant dépasser 25% des dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

Vu le montant réalisé en dépenses d'investissement en 2018 : 1 936 458,59 € (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts et chapitre 040 amortissement de subventions), le conseil municipal peut faire application de cet article à hauteur de maximum 484 114,64 € (< 25% x 1 936 458,59 €),

Vu la date de vote du budget 2019 fixée au 18 mars 2019,

Considérant la nécessité pour la mise en œuvre d'investissements de mandater avant le vote du budget, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de maximum 150 000 € dans les chapitres 20 & 21, toutes opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser des mandatements en section d'investissement, dans les chapitres 20 & 21, toutes opérations, à hauteur de 150 000 €.

### **Débat d'orientations budgétaires 2019**

Monsieur CRAVIC arrive en cours de séance pendant le débat d'orientations budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1, « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci »,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la Loi de Finances 2019,

Vu la réunion de la commission des finances qui s'est réuni le 15 janvier 2019,

Monsieur le Maire rappelle le contexte macroéconomique national tel que dessiné dans la Loi de Finances de 2019 adoptée le 28 décembre 2018, même s'il apparaît aujourd'hui extrêmement optimiste par rapport à la réalité économique et sociale.

Le projet de loi de finances pour 2019 a été en effet bâti sur une prévision de croissance qui resterait soutenue à +1,8%.

Après avoir ramené le déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, le déficit s'établirait à 1,9 % du PIB.

La progression de la dépense publique sera limitée à 0,6 % en 2019. Le poids de la dépense publique dans la richesse nationale sera, de ce fait, ramené à 54 % en 2019 contre 54,6 % en 2018.

L'endettement public se stabiliserait en 2019 par rapport à 2018 (98,7 % du PIB en 2018 contre une prévision établie à 98,6 % du PIB).

L'inflation attendue se situerait entre 1,6 et 1,7 % en 2019

Le taux de chômage mesuré par l'INSEE reculerait en 2019 à 8,4 % de la population active contre 8,9 % en 2018.

Sur le plan législatif, la loi de finances 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. L'année 2019 devrait être marquée par une stabilité des dotations aux collectivités et même une légère hausse par rapport à la précédente Loi de Finances.

L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes restera stable en 2019, ainsi que celle des dotations de soutien à l'investissement pour le bloc communal (2,1 milliards). Monsieur le Maire rappelle toutefois que dans le cadre d'une stabilité nationale, la commune de Santeny a vu sa DGF diminuer de 33% en 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le dégrèvement du deuxième 1/3 de la taxe d'habitation sera effectif en 2019.

Monsieur Hansconrad rappelle que nous pouvons disposer d'indicateurs économiques plus objectifs, notamment le taux de croissance tel que prévu par le FMI à 1,5% et un déficit public au-delà de 3%. Il est donc possible d'anticiper le contexte macro-économique. Même si le budget communal se situe au niveau micro, il doit prendre en compte le contexte macro-économique.

Monsieur le Maire répond qu'en effet ces données seront prises en compte au moment du vote du budget.

Monsieur Hansconrad attire l'attention sur le paragraphe « mesures fiscales » de la notice explicative indiquant que le taux de revalorisation des valeurs locatives (qui constituent la base de calcul de la fiscalité directe locale) sera désormais lié au dernier taux d'inflation annuelle constatée par les valeurs locatives. Il souligne que cette information est importante car ceci va avoir un impact sur la fiscalité locale, pouvant avoir pour effet l'éviction de certains habitants (par exemple les retraités qui n'ont pas des pensions de retraite indexées sur l'inflation).

Monsieur Baude revient sur le % d'augmentation des dépenses publiques prévu dans la Loi de finances 2019, soit 0,6%, souhaitant que cela soit décliné entre dépenses de l'Etat et dépenses des collectivités territoriales, le taux d'augmentation des dépenses locales étant plus de l'ordre de 3 ou 4 %.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice budgétaire 2018 de la Commune.

**Résultats de l'exercice 2018 :**

RF	6 579 073,98 €
DF	5 840 867,64 €
Résultat de l'exercice	738 867,34 €
Résultat 2017 reporté	450 000,00 €
Résultat 2018 cumulé	<b>1 188 867,34 €</b>

Cet excédent de la section de fonctionnement peut être reporté dans l'une ou l'autre des deux sections fonctionnement/investissement ou réparti entre les deux.

RI	2 209 198,36 €
DI	2 237 091,43 €
Résultat de l'exercice	- 27 893,07 €
Résultat 2017 reporté	136 422,10 €
Résultat 2018 cumulé	<b>108 529,03 €</b>

Cet excédent de la section d'investissement est automatiquement reporté en recette d'investissement du budget N+1.

***Recettes de fonctionnement***

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>évolution</b>
Total RF	6 067 000 €	6 580 000 €	+ 8,45%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	384 000 €	352 000 €	- 8,34 %
Impôts et taxes	5 147 000 €	5 773 000 €	+ 12,16 %
Dotations, subventions et participations	152 800 €	121 600 €	- 20,42 %
Autres produits de gestion courante	6 740 €	5 240 €	- 22,25 %
Produits exceptionnels	297 700 €	254 000 €	- 14,85 %

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 montrent une augmentation de 8,45 % par rapport à l'exercice 2017.

Cette évolution est essentiellement due à :

- la perception d'une recette exceptionnelle de 279 000 € : taxe sur les terrains devenus constructibles. Cette taxe représente plus de la moitié des 8,45 % d'augmentation des recettes de fonctionnement et son montant se répercute sur le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.

- Une augmentation des recettes fiscales :

3 584 000 € en 2017

3 841 000 € en 2018, soit une augmentation de 257 000 €, + 7,17 %.

Cette augmentation inclut les transferts de fiscalité générés par les transferts de compétence à GPSEA et à la MGP :

163 000 € au titre de la fiscalité Syage (eaux pluviales GPSEA)

47 500 € au titre de la compétence Gemapi (MGP)

- aux recettes liées à la TLPE : 42 000 € correspondant au bail d'un prestataire publicitaire sur la N19 sur deux exercices budgétaires.
- les taxes liées aux droits de mutation : + 47 000 €

Des diminutions de recettes sont à noter:

- la diminution des produits de services (75 000 € perçus en 2017 pour la prise en charge par ERDF de travaux Chemin des Vignes)
- la diminution de 28 000 € de la DGF (-33%) malgré le maintien de l'enveloppe nationale.

Une diminution de l'attribution de compensation de la MGP aurait dû nous être appliquée à hauteur de 47 500 € au titre de la compétence Gemapi. Elle n'a toutefois pas été mise en œuvre. Nous sommes en contact avec les Services de la Métropole afin d'avoir confirmation que la retenue sera de ce fait doublée en 2019 (95 000 €).

### **Dépenses de fonctionnement**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>évolution</b>
Total DF	5 655 600 €	5 840 800 €	+ 3,26 %
Charges à caractère général	1 220 000 €	1 310 000 €	+ 7,37 %
Charges de personnel	2 090 000 €	2 165 000 €	+ 3,58 %
Atténuations de produits	566 819 €	567 138 €	+ 0,05 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	468 440 €	401 038 €	- 14,39 %
Autres charges de gestion courante	1 264 000 €	1 347 000 €	+ 6,56 %

Charges financières	46 100 €	49 800 €	+ 8,02 %
---------------------	----------	----------	----------

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 montrent une augmentation de 3,26 % par rapport à l'exercice 2017.

Les augmentations les plus notables sont :

**Chap. 11 charges à caractère général** : une augmentation de 90 000 €  
+ 10 000 € alimentation (augmentation du nombre d'enfants à la cantine)  
+ 80 000 € entretien des terrains : élagage des tilleuls N19, élagage toute commune auparavant imputés à l'article 6156  
+ 6 000 € entretien bâtiments communaux  
+ 17 000 € entretien réseaux  
+ 11 000 € taxes foncières (nouvelles acquisitions centre village)

**Chap. 12 charges de personnel** : une augmentation de 75 000 €  
Masse salariale : + 47 900 €

Cette augmentation est due à :

- des dépenses de l'ordre de 31 000 € liées au remplacement du personnel malade aux services cantine et ménage,
- 11 000 € dus à l'évolution des indices et grades (indices revalorisés non connus au moment du vote du budget 2018),
- 6 000 € liés à la revalorisation du RIFSEEP

Autres dépenses :

- Mise à disposition d'agents autres collectivités : + 7 400 €
- Validation années de service (demande reçue après le vote du budget 2018) : + 20 000 €

### **Chapitre 65, charges d'ordre général**

Une augmentation de 66 000 € du FCCT due au transfert de compétences à GPSEA.

#### Section d'investissement

##### ***Recettes d'investissement***

Une augmentation globale de 150 000 € par rapport à l'exercice 2017 réalisé :

- 67 000 € amortissements
- 120 000 € subventions
- + 60 000 € dotations
- + 273 000 € emprunts

Subventions d'investissement perçues en 2018 :

11 000 € dotation des Sénateurs pour la rénovation thermique de Montanglos

81 162 € DETR (Préfecture) pour la rénovation thermique de Montanglos

22 201 € MGP pour l'acquisition de véhicules électriques et l'implantation de bornes électriques

8 000 € de l'Etat pour l'équipement numérique des écoles

Emprunts perçus en 2018 : 779 250 €, correspondant au solde de l'emprunt contracté en 2017 (446 250 €) et à un nouvel emprunt contracté en 2018 (333 000 € : financement de l'acquisition de la Poste et 207 000 € en autofinancement).

***Dépenses d'investissement***

2018 : 2 237 000 €

Les principales opérations réalisées ont été :

- 2<sup>nd</sup>e tranche des travaux de rénovation thermique à Montanglos 350 000 €
- Acquisition de véhicules électriques et implantation de bornes électriques 100 000 €
- Réalisation d'un dépose minute et élargissement du chemin piétonnier 140 000 €
- Recherche et réparation fuite d'eau cimetière 48 000 €
- Changement de pompes incendie 21 000 €
- Réalisation d'une aire extérieure de fitness 18 000 €
- Tablettes numériques pour le conseil municipal 10 000 €
- Acquisition de la Poste 540 000 €
- Acquisition de parcelles Chemin des Vignes 10 000 €
- Prémption SAF 52 000 €

Madame Nabeth demande pourquoi le résultat de la section d'investissement est différent dans la notice explicative (envoyée le 14 janvier) et le tableau daté du 21 janvier. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une mise à jour, une recette de taxe d'aménagement ayant été perçue.

Monsieur le Maire présente les grandes orientations budgétaires de l'exercice 2019.

Des opérations engagées en 2018 seront poursuivies en 2019 :

Acquisition des parcelles Chemin des Vignes : de l'ordre de **10 000 €**

L'immeuble de l'ancienne Poste a été acquis en 2018 et un travail a été engagé pour son aménagement intérieur. Des dépenses d'investissement de l'ordre de **960 000 €** seront réalisées en 2019 pour l'aménagement intérieur du bâtiment, la construction de garages

couverts, l'implantation d'un parking et la réalisation des accès, la téléphonie, la fibre, les études et bureaux de contrôle, la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire prévoit la contraction d'un emprunt pour financer les travaux d'investissement à hauteur d'environ 500 000 €.

A la suite du rapport de Suez, le remplacement des bouches incendie engagé en 2018 sera poursuivi en 2019 à hauteur de **23 000 €**.

De nouvelles opérations seront engagées en 2019 :

Afin de répondre partiellement à nos obligations de construction, dans le cadre de notre programme triennal, une surcharge foncière de **150 000 €** est inscrite à titre prévisionnel pour le programme immobilier impasse Bigoine.

Des travaux de rénovation électrique de Montanglos sont nécessaires, ils seront répartis sur deux ans : **30 000 €** en 2019, 48 000 € en 2020.

La toiture du tennis couvert sera rénovée à hauteur de **90 000 €**.

GPSEA réalisera les travaux de sécurisation à l'angle avenue du Général Leclerc et la RN19, une partie reste à la charge de la Commune à hauteur de **30 000 €**.

Des travaux de reprise des trottoirs le long du cimetière seront réalisés pour un montant de **45 000 €**.

Une réflexion est engagée sur les services administratifs qui intégreront l'immeuble de l'ancienne Poste :

- Le rez-de-chaussée sera partagé entre un pôle accueil de la Mairie, une agence postale et une police pluricommunale compétente sur les 4 communes de Mandres, Marolles, Périgny et Santeny
- Le 1<sup>er</sup> étage accueillera des services municipaux
- Le 2<sup>nd</sup> étage sera aménagé en salles de réunion

Le mode de fonctionnement de la Police pluricommunale est en cours de définition entre les 4 communes concernées. Un budget global de l'ordre de 400 000 à 550 000 €, suivant le nombre de policiers, est en cours de finalisation, réparti entre les 4 collectivités.

La part de Santeny sera financée en autofinancement, sans augmentation de l'impôt, grevant d'autant la marge d'autofinancement et impliquant un resserrement des investissements.



Monsieur Baude considère que les marges de manœuvre occasionnées par l'autonomie en matière de fiscalité ne sont pas de bons paramètres pour répondre aux augmentations des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord avec lui en tant que contribuable mais en tant que gestionnaire, il considère que l'augmentation des dépenses de fonctionnement doit être couverte par l'impôt et l'augmentation des dépenses d'investissement par l'emprunt.

Monsieur Hansconrad lui répond que les investissements d'aujourd'hui sont les impôts de demain et Monsieur le Maire complète en indiquant que les investissements d'aujourd'hui sont les services de demain.

Considérant la création d'un guichet unique, Monsieur Hansconrad demande comment peut-on s'assurer que l'augmentation des frais de fonctionnement pour de meilleurs services aux habitants ne va pas générer d'augmentation des impôts.

Monsieur Baude considère qu'il s'agit d'un investissement énorme, il demande le coût exact d'investissement et de fonctionnement. Monsieur Baude considère que les missions qui vont être remplies dans l'ancien immeuble de la Poste devraient être assurées par l'Etat qui est défaillant et que la Commune se substitue à l'Etat (police, agence postale...).

Monsieur le Maire répond qu'en effet la commune doit faire ce que l'Etat ne fait plus.

Monsieur Baude déplore que l'on doive s'endetter pour maintenir un service auparavant géré par l'Etat.

Madame Del Socorro et Monsieur Garnier expliquent qu'il s'agit de choix politiques assumés. Ils sont d'accord pour reconnaître le désengagement de l'Etat mais considèrent qu'il faut assumer, même à regret, la défaillance de l'Etat. Il s'agit d'un choix politique face à une réalité, afin de répondre aux besoins des Santenois.

Madame Del Socorro explique qu'un accueil numérique va être mis en place afin d'éviter une fracture numérique au sein de la population.

Monsieur Bedu explique que l'on ne peut s'opposer à la création de ces services mais il considère qu'il faut dénoncer le désengagement total de l'Etat. Il souhaite de la transparence et demande la présentation des dépenses de fonctionnement qui vont découler des investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018**

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation du conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du grand débat national lancé par Monsieur le Président de la République, deux réunions seront organisées sur le Plateau Briard les 4 février et 12 mars 2019 à 20h, à Mandres Les Roses (Ferme de Monsieur, salle d'Orléans).

La séance est levée à 22h15.

Jean-Claude GENDRONNEAU  
Maire de SANTENY

Vincent BEDU  
Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal